

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DECISION DU MAIRE 2018/04-11
FINANCES - TARIF EXCEPTIONNEL SORTIE DU 16 AOÛT 2018
Piscine de Saint-Alban

Le Maire de la commune de CASTELNAU D'ESTRETEFONDS,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du 07 juillet 2016 portant au 2° de l'article 1 délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire pour fixer, dans les limites déterminées par le Conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal (...),

Sur le rapport de M. MARTY, Adjoint au Maire,

DECIDE

Article 1 – Une sortie à la piscine de Saint-Alban est organisée le 16 août 2018. A cette occasion les tarifs suivants seront mis en oeuvre :

QUOTIENT FAMILIAL	JOURNÉE + REPAS + SORTIE - Tarif exceptionnel -	Soit un supplément de
Jusqu'à 500	13,04 €	3,78 €
501 à 700	13,82 €	4,00 €
701 à 1000	14,09 €	4,05 €
1001 à 1500	15,53 €	4,50 €
Plus de 1501	17,39 €	5,04 €
Non-résidents	25,01 €	7,25 €

QUOTIENT FAMILIAL	DEMI-JOURNÉE + REPAS + SORTIE - Tarif exceptionnel -	DEMI-JOURNÉE SANS REPAS + SORTIE - Tarif exceptionnel -	Soit un supplément de
Jusqu'à 500	11,02 €	6,62 €	3,78 €
501 à 700	11,69 €	7,01 €	4,00 €
701 à 1000	11,90 €	7,13 €	4,05 €
1001 à 1500	13,13 €	7,88 €	4,50 €
Plus de 1501	14,70 €	8,83 €	5,04 €
Non-résidents	21,14 €	15,16 €	7,25 €

Article 2 – Les recettes sont inscrites au budget municipal, section Fonctionnement.

Article 3 - Cette décision sera portée à la connaissance du prochain Conseil municipal et mentionnée comme telle au registre de ses délibérations.

Fait à Castelnaud d'Estrétefonds,
Le 31 mai 2018
Le Maire,

Daniel DUPUY

